

## Compte-rendu des CAPD

4 avril 2016

### Bonifications mouvement

Sur 128 demandes - 16 demandes de plus que l'année dernière (dont 69 défendues par FO), 25 ont obtenu 25 points de bonification (collègues avec RQTH\* ayant un dossier médical très grave), 12 ont obtenu 15 points (RQTH sans dossier médical jugé grave par la direction académique), 51 ont obtenu 10 points (dossier médical et/ou social sans RQTH) Le Snudi FO a défendu tous les dossiers qui lui avaient été confiés et a demandé la révision de dossiers. Nous avons prévenu tous les collègues par mail, avec l'explication donnée par le DASEN pour les refus.

Des collègues, qui avaient obtenu une priorité au mouvement complémentaire l'année dernière ont vu un refus cette année, avec un dossier plus lourd.

Ces décisions vont mettre les collègues dans des situations difficiles.

**Si vous souhaitez connaître le résultat de votre demande, contactez le Snudi FO.**

**Si vous n'avez pas déposé de dossier dans les temps mais risquez de vous retrouver en difficulté, contactez-nous.**

### Aménagement et allègement de poste

77 demandes (4 de moins qu'en 2015) ont été faites. 47 refus ont été prononcés. Les budgets étant restreints, même des demandes qui sont plus que légitimes ne trouvent pas de réponse favorable.

Le DASEN a expliqué que d'autres solutions pouvaient être trouvées, notamment pour les collègues en situation de handicap (paiement par le fond du handicap, recours au congé de présence parentale pour les enfants malades, recours au fonds pour les aidants pour les conjoints handicapés...).

**Dans tous ces cas, contactez le Snudi FO.**

**Le Snudi FO est intervenu pour les dossiers qui lui ont été confiés.**

### PACD / PALD

Les PACD (postes adaptés de courte durée) ou PALD (postes adaptés de longue durée) permettent de préparer une éventuelle reconversion ou de pallier des difficultés liées à une maladie invalidante. Là aussi, l'administration explique que les budgets sont également contraints et donc tous les collègues qui devraient pouvoir en bénéficier ne trouvent pas une réponse adaptée à leur difficulté.

Les postes adaptés peuvent

**Si vous êtes dans une situation professionnelle difficile, contactez le Snudi FO.**

\* RQTH : Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé

### Quelques dates importantes à retenir

- 7 et 8 avril : notification des réponses pour les temps partiels
- 11 au 15 avril : réception des recours temps partiels à la DSDEN
- 2 mai : Résultats provisoires du mouvement
- 9 mai : CAPD validation mouvement, recours temps partiels
- 3 juin : groupe de travail exeat
- 13 juin : passage hors-classe, liste d'aptitude PE.
- 29 et 30 juillet : mouvement complémentaire

### Questions diverses

*Comment les collègues qui ont obtenu un congé de formation d'un an mais qui ont besoin de moins de temps peuvent-ils raccourcir ce temps ?*

Comme ils vont envoyer le certificat de leur inscription, ils seront réintégrés à la date de la fin de leur formation et seront affectés comme BD si possible proches de leur affectation actuelle.

*Les collègues qui ont le CAPA-SH d'une option mais enseignent dans une autre à titre provisoire peuvent-ils bénéficier des points P-P' ?*

Non car ils sont spécialisés.

*Problème des reclassements. Où en est-on ?*

300 demandes ont été formulées. 150 ont été effectuées. Les services espèrent finir d'ici aux grandes vacances. Ils ont recruté et formé de nouveaux personnels.

**Si vous avez fait une telle demande, contactez le Snudi FO afin que nous suivions votre dossier.**

*Problème des 80 % hebdomadaires non proposés, y compris pour les collègues ayant des problèmes médicaux graves.*

Certains 80 % ont été proposés sur proposition des médecins.

**Si vous êtes dans une telle situation, contactez-nous.**

*Problème des contrôles pour les remboursements des titres de transport.*

Les contrôles sont aléatoires et émis par le rectorat et la DDFIP. Les collègues ne doivent pas se sentir visés.

### Temps partiels / disponibilité

Entre le 7 et le 8 avril, vous devriez recevoir les réponses à vos demandes de temps partiels et de disponibilité (vérifiez votre mail professionnel en ac-creteil).

Si vous avez reçu un refus, nous vous conseillons de faire un recours (il doit arriver entre le 11 et le 15 avril).

**Si vous souhaitez que le Snudi FO vous aide dans vos démarches et défende votre dossier, contactez-nous très rapidement.**

**Le Snudi FO a quatre élus en CAPD. Il défend tous les dossiers qui lui sont confiés et vous informe des résultats : promotions, mouvement, exeat... N'hésitez pas à nous confier votre dossier, à nous poser vos questions...**